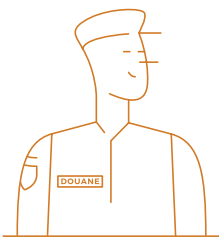


Brexit : Let's ship together

La Grande Bretagne (Angleterre, Ecosse, Pays de Galles) ainsi que l'Irlande du Nord ne font désormais plus partis de l'Union Européenne depuis le 1^{er} janvier 2021.



Ces destinations sont désormais soumises à douane, ce qui implique :

1 | De respecter les formalités douanières applicables aux destinations hors Union Européenne, et aux nouvelles conditions à l'importation au Royaume-Uni, à savoir :

- ✓ **Vous enregistrer auprès de l'administration fiscale britannique** afin d'obtenir le N° de TVA et payer la TVA collectée au moment de la commande grâce au lien suivant : <https://www.gov.uk/government/publications/vat-application-for-registration-vat1>
- ✓ **Obtenir un N° EORI Britannique** grâce au lien : <https://www.gov.uk/eori>
- ✓ Remplir correctement **une déclaration en douane CN23 en 4 exemplaires** dont vous devez conserver **1 exemplaire, selon les délais légaux, comme justificatif fiscal d'exportation.**
- ✓ Joindre à votre colis **une facture commerciale ou pro forma en 2 exemplaires.**
- ✓ Renseigner obligatoirement le **N° EORI et le N° de la TVA Britannique** sur la CN23

2 | Une réforme de la collecte de la TVA à l'importation en Grande-Bretagne :

- ✓ Les envois commerciaux **seront taxés dès la 1ère livre sterling.**
- ✓ Les envois non-commerciaux (cadeaux) de particulier à particulier **seront taxés à partir de 39 livres sterling.**
- ✓ **Un nouveau régime de collecte de la TVA s'appliquera pour les envois commerciaux de marchandises entre 0 et 135 livres sterling.** Ce nouveau régime implique que vous collectiez et reversiez ensuite cette TVA auprès de l'administration fiscale britannique.

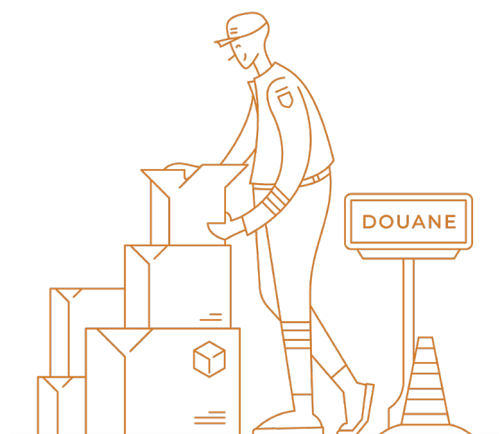


Levez les freins à l'achat en choisissant l'option FTD/DDP dématérialisée

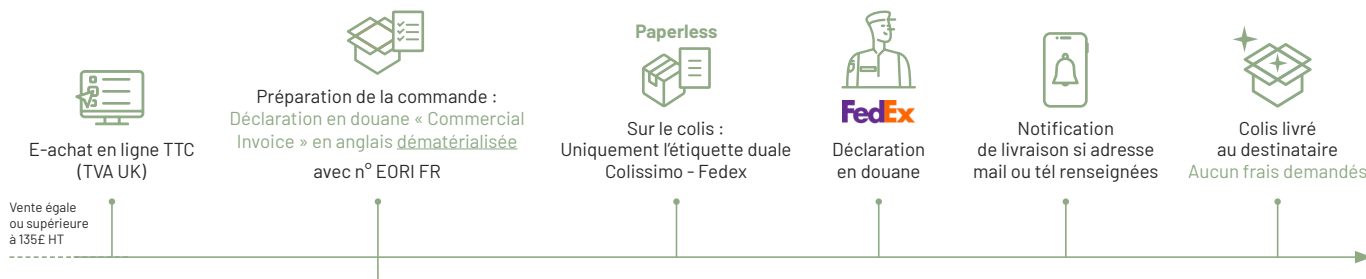
Une simplification des processus douaniers :

L'e-acheteur reçoit son colis sans avoir à payer les droits et taxes à destination.

Les taxes seront collectées online, auprès de vos clients, au moment de la transaction commerciale.



Le parcours type d'un colis, si vous optez pour l'option FTD/DDP* avec notre partenaire FedEx



3 pré requis pour renseigner la «Commercial Invoice» :

- Description en anglais
- SH code-nomenclature douanière
- Pré calcul TVA + frais douaniers

DDP* : incoterm Delivery Duty Paid

Pour toute information complémentaire sur les formalités douanières, consultez la rubrique Formalités douanières sur la Colissimo Box

www.colissimo.entreprise.laposte.fr/fr/international